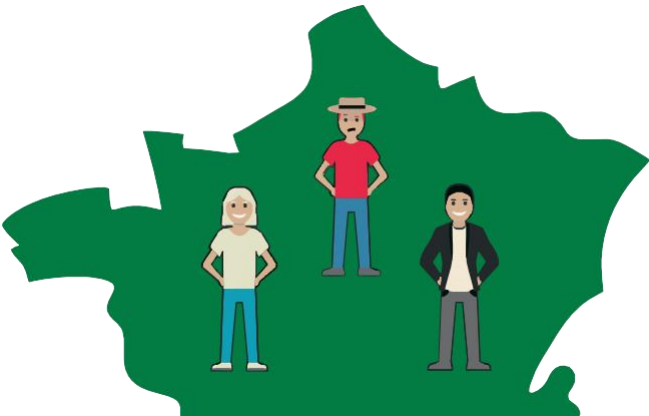


Chapitre 3

La mise en place du projet collectif

Après en avoir échangé avec des collègues, Benoît constate que 12 autres agriculteurs sont intéressés par la démarche permettant de réduire l'empreinte carbone de leurs exploitations agricoles. Certains sont toutefois plus avancés que d'autres et Benoît comprend, que 3 agriculteurs sur les 12 font d'ores et déjà partie d'initiatives qui s'appuient sur d'autres **standards de certification** que le Label Bas Carbone et peuvent, au même titre que celui-ci, générer des crédits carbone.



Au final, Benoît et les 9 agriculteurs encore non engagés décident de se lancer dans un projet collectif. Ils préfèrent utiliser le **Label Bas Carbone** comme standard de certification car, contrairement à d'autres standards privés, ce dernier bénéficie d'une **reconnaissance par les pouvoirs publics français**, ce qui lui confère une légitimité indéniable.

Une fois cette décision actée, les 10 agriculteurs se mettent à chercher un opérateur qu'ils mandateront pour porter le projet collectif et s'occuper de la gestion et du suivi de ce dernier.

Etant donné qu'ils ont des exploitations « Grandes Cultures », la méthodologie qu'ils adoptent est la méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone (LBC-GC).

Quelques standards de certifications carbone existants.

Standard de certification	Date de création	Contexte	Gouvernance	Localisation (projet et financeurs)
Label Bas Carbone	2018	Standard public	Géré par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	France
Verra	2006	Standard américain privé, développé par 3 organisations non lucratives	Propre (avec l'appui des membres du conseil administration de Verra)	Monde entier
Gold Standard	2003	Standard développé par une fondation (non lucrative) suisse	Propre (Gold Standard seul)	Monde entier

Pour aller plus loin et obtenir une liste plus complète : se référer à l'Etude comparée des standards de compensation existants (DGEC, Mars 2022)

Liste - non exhaustive – d'opérateurs pouvant agir en tant que mandataire d'un projet collectif s'appuyant sur la méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone

Entreprises spécialisées



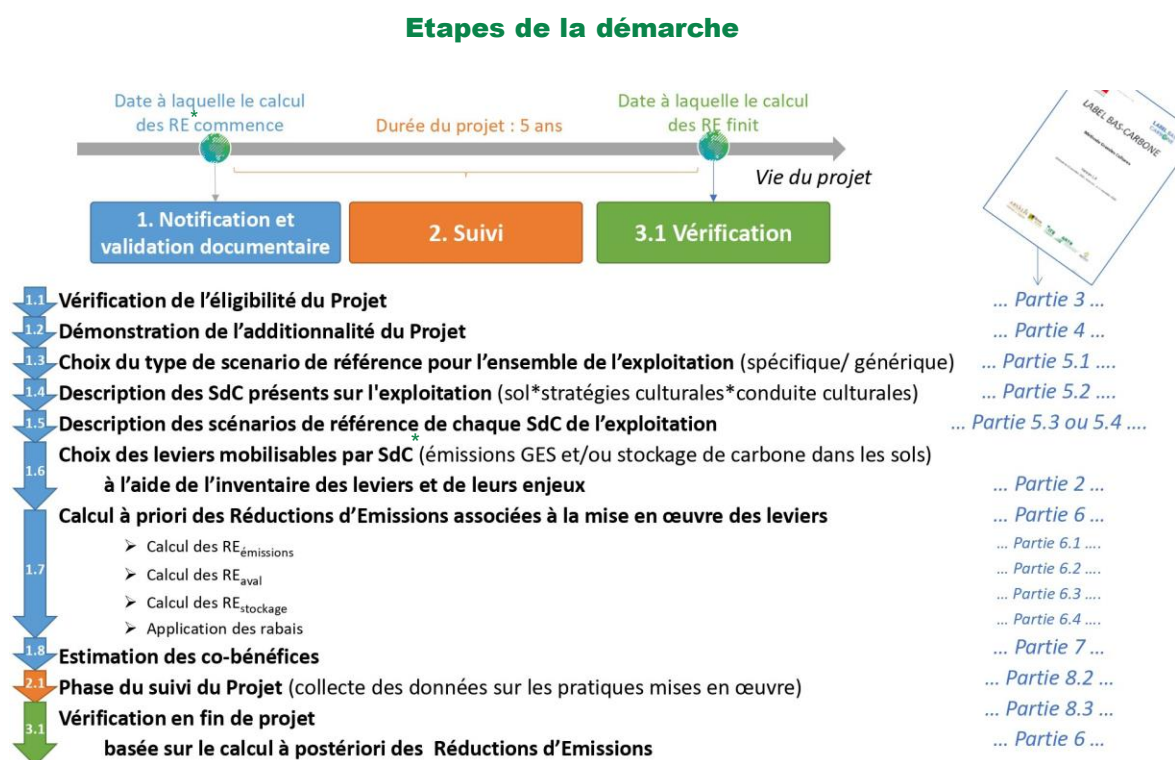
Autres acteurs potentiels

Coopératives, Chambres d'agriculture, Centre de gestion, etc

Chapitre 4 : Frapper à la bonne porte

Parmi la liste des opérateurs pouvant agir en tant que mandataires pour leur projet collectif, Benoît et ses 9 collègues contactent « Carbone Français Association » (nom fictif) qui, en tant que mandataire leader en France sur les projets Label Bas Carbone, accepte de porter le projet. Le premier contact entre les 10 agriculteurs et « Carbone Français Association » permet alors d’approfondir le sujet carbone et d’expliquer plus en détail les étapes de la **démarche** qu’il va falloir suivre (Figure 1).

Dans un premier temps et afin de constituer un dossier conforme aux exigences de la méthode « Grandes Cultures », les agriculteurs fournissent au mandataire les pièces justificatives qui démontrent le respect des **critères d’éligibilité du projet envisagé**.



*RE : Réduction des émissions

*SdC : Système de culture

Critères d’éligibilité

En vertu de la version 1 de la méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone, les critères sont les suivants :

- Exploitation ayant un atelier de « Grandes Cultures »
- Utilisation d’un outil certifié conforme (par un organisme de certification indépendant) à la méthode LBC « Grandes Cultures »
- Respect du cadre national de la Directive Nitrates
- Respect de la conditionnalité de la Politique Agricole Commune
- Respect des quotas d’eau d’irrigation le cas échéant
- Gain carbone net en additionnant les réductions d’émissions et le stockage des sols de l’exploitation

Certains critères pourront être modifiés ou supprimés dans la mise à jour de la méthode qui est prévue pour 2025.

